

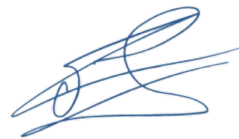
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-01

**Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration n°2
Du 24 juin 2021**

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal ci-joint.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



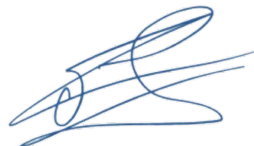
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-02

**Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration n°3
Du 30 août 2021**

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal ci-joint.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 novembre 2021

Délibération CA4-2021-03

Approbation du Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'ENSM, après avoir délibéré, vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 232 ETPT sous plafond et 16 ETPT hors plafond

- 24 076 278 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - 17 818 000 € de personnel
 - 4 370 949 € de fonctionnement
 - 1 887 329 € d'investissements
- 24 171 470 € de crédits de paiement, dont :
 - 17 818 000 € de personnel
 - 4 310 470 € de fonctionnement
 - 2 043 000 € d'investissements

- 22 633 480 € de prévision de recettes
- - 1 537 990 € de solde budgétaire prévisionnel (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration de l'ENSM, après avoir délibéré, vote les prévisions comptables suivantes :

- - 1 537 990 € de variation de trésorerie
- - 437 990 € de résultat patrimonial
- 505 010 € de capacité d'autofinancement
- - 1 537 990 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois (tableau 1), des autorisations budgétaires (tableau 2), de l'équilibre financier (tableau 4), et de la situation patrimoniale (tableau 6) sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY DE SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 novembre 2021

Délibération CA4-2021-04

Approbation du budget initial de l'année 2022

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'ENSM, après avoir délibéré, vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 232 ETPT sous plafond et 16 ETPT hors plafond
- 30 576 070 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - 18 675 000 € de personnel
 - 5 166 070 € de fonctionnement
 - 620 000 € d'intervention
 - 6 115 000 € d'investissements
- 28 121 737 € de crédits de paiement :
 - 18 675 000 € de personnel
 - 4 792 737 € de fonctionnement
 - 620 000 € d'intervention
 - 4 034 000 € d'investissements
- 27 759 475 € de prévision de recettes
- -362 262 € de solde budgétaire prévisionnel (déficit)

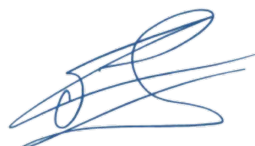
Article 2 :

Le conseil d'administration de l'ENSM, après avoir délibéré, vote les prévisions comptables suivantes :

- - 362 262 € de variation de trésorerie
- 2 721 738 € de résultat patrimonial
- 3 671 738 € de capacité d'autofinancement
- - 362 262 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois (tableau 1), des autorisations budgétaires (tableau 2), de l'équilibre financier (tableau 4), et de la situation patrimoniale (tableau 6) sont annexés à la présente délibération.

Le Président du conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



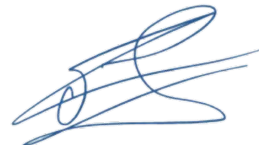
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-05

Approbation des nouveaux tarifs de stage de formation continue

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve les tarifs de stage de formation continue, tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CA - 18 Nov 2021

Intitulé	Tarif	Tarif précédent	Durée du stage (heure)	par stage (un seul client)	par stagiaire	Nb de stagiaires mini/maxi	Site ENSM	Commentaires
Formation simulateur machine pour Marine Nationale (Dupuy de Lome)	3 550 €		16	x		6 maxi	SM	Formation simulateur machine destinée aux personnels marine nationale du Dupuy de Lome
Formation de formateurs sur simulateurs	2 300 €	2 480,00 €	33,5 (précédemment 37,5 heures)		x	4 mini/8 maxi	Tous sites	Formation de formateurs sur simulateurs conforme à l'arrêté du 7 mai 2020 relatif aux modalités de formation et d'évaluation à distance dans les formations professionnelles maritimes
Formation "certificat d'aptitude au transfert de fluides frigorigènes de la famille 1"	1 116 €	930,00 €	21,5 (cours TP) + 7 évaluation		x	4 mini/6 maxi	MA	Formation certifiante au transfert de fluides frigorigènes (1116 € : formation complète comprenant cours + évaluation)
Recyclage médical 1	180 €	90 €	8		x	4 mini/12 maxi	MA	Formation de recyclage au "médical 1" version simulation situation réelle - site de Marseille uniquement
Formation "Médical 1 initial"	200 €	120 €	11		x	4 mini/12 maxi	MA	Formation Initiale "médical 1" version simulation situation réelle - site de Marseille uniquement
Formation "Cybersécurité : approche globale et enjeux"	340 €		6		x	4 mini/12 maxi	NA	Formation de 1er niveau à la cybersécurité
Formation "ISAF + PS mer" Initial	585 €		15h + 8h		x	8 mini/12 maxi	CESAME	Formation initiale à la survie et au médical pour courses au large (agrément ISAF : International Sailing Federation)
Formation "ISAF + PS mer" Recyclage	390 €		15h		x	8 mini/12 maxi	CESAME	Formation de recyclage à la survie et au médical pour courses au large (agrément ISAF : International Sailing Federation)
Formation FMH	535 €		16 h		x	8 mini/12 maxi	CESAME	Formation initiale au médical pour courses au large (agrément ISAF : International Sailing Federation)
TIS et homme à la mer - Bretagne Vivante	7 350 €		15h + 7h30	x		10 maxi	CESAME	Formation TIS et homme à la mer, adaptée au besoin de l'association Bretagne vivante
Travail en hauteur - Haropa	5 500 €		14 h	x		5 maxi	CESAME/sur site client	Formation Travail en hauteur sur site client - Drague "Daniel Laval" HAROPA
Travail en hauteur (individuel)	410 €		14 h		x	4 mini/6 maxi	CESAME	Formation Travail en hauteur (conforme code du travail)
Espace Clos (individuel)	410 €		14 h		x	4 mini/6 maxi	CESAME	Formation Espace clos (conforme STCW)
Package Travail en hauteur + Espace clos	780 €		28 h		x	4 mini/6 maxi	CESAME	Formation Travail en hauteur sur une journée couplée avec la formation Espace clos le lendemain
Soudure	590 €		15 h		x	4 mini/6 maxi	SM	Formation initiation et perfectionnement à la soudure
Formation Emploi du GNL à bord - CNA	9800 € le 1er stage, puis 1960 € les stages suivants		12 h	x		12 maxi	NA/sur site client	Formation à l'emploi du GNL à bord destinée aux personnels des Chantiers naval de l'Atlantique
Formation VTSSO - Vessel Traffic System Operator	2 975 €		64 h		x	4 mini/8 maxi	MA	Formation VTSSO - Vessel traffic System niveau "operator" dédiée aux agents du port autonome d'Abidjan

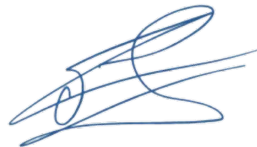
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-06

Approbation du plan d'actions du contrôle interne budgétaire et comptable

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve le plan d'actions du contrôle interne budgétaire et comptable tel que présenté en annexe de cette délibération.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



DISPOSITIF ET PLAN D' ACTIONS DU CONTRÔLE INTERNE BUDGETAIRE ET COMPTABLE de l'ENSM

Conformément à l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et à l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaires et comptables, un plan de mise en œuvre du contrôle interne budgétaire et comptable (CIC-CIB) a été défini par l'ENSM, et présenté lors du conseil d'administration du mois de mars 2021.

Ce plan s'inscrit dans la continuité des travaux préalablement initiés par l'ENSM, et qui, à la suite de la restructuration intervenue en 2019, n'ont pu être finalisés puisque plusieurs services impliqués dans cette démarche ont été renouvelés à près de 100% (Direction des affaires financières, direction des ressources humaines, service patrimoine entre autres).

Un groupe de travail a été constitué en 2020 (agent comptable, directrice des affaires financières et contrôleur interne) pour la mise en œuvre du CIC-CIB au sein de l'ENSM.

Le présent document présente les travaux réalisés en 2021 dans le cadre du CIC et du CIB par l'ENSM

1. Réalisations de l'année 2021

Le plan d'action 2021 a été présenté lors du CA de mars 2021, les actions avaient notamment pour objectifs : de réaliser un diagnostic et un état des lieux du dispositif de CIC/CIB de l'établissement, d'élaborer un plan d'action pour son développement et d'établir une cartographie des risques. L'enjeu est d'assurer la qualité de la comptabilité budgétaire, la soutenabilité et le suivi de l'exécution budgétaire.

Actions réalisées en 2021 dans le cadre du plan d'action

- Réalisation d'un autodiagnostic du dispositif CIB (cf. fichier TAB_auto_diagnostic_CIB_2021_CA_20211118) au moyen des outils mis à disposition des opérateurs de l'Etat ;

- Réalisation d'une cartographie des risques comptables et budgétaires ;
- Stabilisation du service financier : l'ensemble des postes du service sont pourvus depuis le 1er trimestre 2021. La gestion des derniers recrutements a permis d'éviter les vacances de postes sur le dernier trimestre 2021.
- Formation de l'ensemble des agents du service financier sur l'ensemble des tâches du service, afin d'assurer la continuité de service en cas d'absence d'un agent (vacances, départ) ;
- Création d'un lexique (agrégats, rubriques) partagé entre le service financier et les prescripteurs, outil d'aide au respect des imputations budgétaires et comptables ;
- Formation des nouveaux agents et des responsables d'agrégats sur les principes de la comptabilité budgétaire, les imputations budgétaires et analytiques ;
- Formation des responsables d'agrégat aux principes de la commande publique ;
- Revue du processus de traitement des demandes d'achat (DA) : circuit et suivi-tableau partagé entre le service financier et les opérationnels. Espace de partage de documents dédié et portail unique d'entrée au niveau du service financier pour contrôle des DA avant saisie. Campagne d'information sur le nouveau process, pour éviter les doublons de saisie, les non saisies et les erreurs d'imputation afin d'assurer la fiabilité des données de la comptabilité budgétaire.
- Réception de la totalité des factures sur le portail de dématérialisation des factures « Choruspro » permettant de sécuriser le traitement des factures en évitant une saisie manuelle pouvant entraîner des doublons ou des erreurs de saisie. (Campagne d'information auprès des fournisseurs T2/T3 2021), et de respecter la réglementation en matière de dématérialisation.
- Formation des agents du service financier sur les aspects réglementaires concernant la commande publique et les recettes -points d'attention- (contrôles : qualité de l'ordonnateur, exactitude des imputations budgétaires, disponibilité des crédits, validité de la dette, caractère libératoire des paiements, pièces justificatives...).
- Mise en place d'un suivi budgétaire régulier entre la DAF et les responsables d'agrégats.

Zoom : cartographie des risques financiers de l'ENSM

L'équipe projet a réalisé une cartographie des processus et des risques devant être couverts par le CIC et le CIB. Le tableau présenté ci-après présente la synthèse des risques par processus. (Pour le détail, voir fichier TAB_carto_pcs_risques_CIC_CIB_20211118.xls).

L'évaluation des risques s'appuie sur 3 critères permettant leur cotation :

- La probabilité de survenance et/ou la récurrence du risque (P)

- L'impact du risque (impact financier et/ou qualitatif) (I)
- Le niveau actuel de maîtrise du risque (M)

L'évolution de la cotation moyenne par processus dans le tableau ci-dessous reflète l'impact des actions menées en 2021.

Processus - Procédure	Risque très élevé	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	TOTAL	2021	2020
						Quotation moyenne des risques identifiés	
Organisation	0	0	1	2	3	10	16
Budget	0	0	2	0	2	18	30
Immobilisations	0	2	0	0	2	24	24
Provisions	0	0	0	1	1	4	4
Commande publique	0	1	7	3	11	13	20
Interventions	0	0	0	3	3	4	4
Déplacements	0	0	2	1	3	10,5	12
TVA	0	0	1	0	1	16	16
Rémunération	0	1	3	2	6	15	18
Dotations et subventions	0	0	1	0	1	16	24
Recettes diverses	0	0	2	1	3	10	12,5
Encaissement	0	0	1	1	2	11	18
Recouvrement contentieux	0	1	0	0	1	24	24
Annulation recette	0	0	0	1	1	8	8
Trésorerie et dettes	0	0	0	6	6	3,5	3,5
Etats financiers	0	0	1	2	3	4,5	4,5
	0	5	21	23	49		

Synthèse des risques identifiés et évolution de la cotation moyenne par processus

2. Plan d'actions du contrôle interne budgétaire et comptable pour 2022 :

Le plan d'actions se concentre sur les risques forts identifiés lors de l'établissement de la cartographie et sur les évolutions à court terme identifiées de certains process, nécessitant une révision de procédure.

Processus	Risque détecté	Action	Acteurs concernés	Echéance	Commentaires sur l'état d'avancement des actions	% avancement
CIC - CIB	Absence de contrôles permettant de couvrir l'ensemble des processus	- Constitution du référentiel de contrôles par processus et tâche - Elaboration du plan annuel de CIC et CIB (processus - risque - éléments de contrôle - période de réalisation) pour mise en application à partir de 2023 (MMR1) (Eval1)	CI / AC / DAF	31/12/2022		0%
MAITRISE DES RISQUES						
Process budgétaire	Fiabilité et sincérité budgétaire	Poursuivre la montée en puissance sur la maîtrise du process et du pilotage budgétaire - formation - organigrammes fonctionnels (MMR4)	SF / Resp agrégat / DAF	31/03/2022	-Formation de l'ensemble des agents du service financier à la polyvalence afin d'assurer la continuité de service en cas d'absence d'un agent (vacances, départ). -Qualité de la comptabilité budgétaire : oFormation des nouveaux agents et des responsables d'agrégats sur les principes de la comptabilité budgétaire, les imputations budgétaires et analytiques. oCréation lexicale : agrégats, rubrique	80%
		- mise en place d'un rapport trimestriel (Eval1)	SF / Resp agrégat / DAF	30/06/2022		0%
		- suivi d'indicateurs de performance (Eval1)	SF / Resp agrégat / DAF	31/08/2022	réflexion engagée sur les indicateurs, certains sont définis, d'autres sont à l'étude et les cibles et les modalités de mise en œuvre restent à établir.	10%
Immobilisations	Absence de mise à jour dans l'application Immonet Mauvaise évaluation du patrimoine	Elaboration du process de traitement des immobilisations et mise en œuvre (Traitement de la réception et de la sortie du bien)	AC / DAF / Resp agrégats invest	31/10/2022		0%
Rémunération	Dossier de recrutement incomplet	Révision des procédures pour fiabiliser le process	DRH / sce RH	31/03/2022		0%
	Manque de maîtrise de planification pluri-annuelle de la masse salariale	Finalisation des outils permettant le suivi pluri-annuel de la masse salariale	DRH / DGS	30/06/2022	Démarche initiée	10%
	Pièces justificatives erronées ou manquantes Absence de suppléance dans le traitement de la paye Envoi hors délai des fichiers de paye	organigramme fonctionnel - (MMR4) formalisation de la suppléance dans le traitement de la paye formalisation d'un calendrier interne Ordo / AC prenant en compte la saisonnalité de certains événements (heures complémentaires enseignants, CIA, recrutement nouveaux enseignants permanents et vacataires)	AC / DRH / DE / AP	31/12/2022		0%
	Absence de suivi des contrôles de paye	formaliser un guide des contrôles (MMR1) mettre en place une fiche de synthèse mensuelle, des observations et échanges avec ordo sur les contrôles	AC	31/08/2022		0%
Commande publique	Non respect de la computation des seuils	- Rétablissement fonctionnalités Win M9 - Mise à jour de la nomenclature d'achat	DAF / Resp AMP	31/01/2022		0%
Déplacements	Non-conformité des dépenses de déplacement	Elaboration d'une nouvelle politique de déplacements plus précise	DAF	31/03/2022		0%
Dotations et subventions	Risque sur l'émission des titres. Non constatation budgétaire à réception d'une somme non identifiée	Création d'un outil centralisateur des conventions à incidence financière, et de la procédure de suivi et d'archivage	DDP / RJ	31/03/2022		0%
Recettes	Non mise en œuvre des diligences nécessaires et adéquates, irrégularités affectant la mise en œuvre des poursuites (recouvrement contentieux)	formaliser la politique de poursuite en fonction des enjeux en concertation avec l'ordonnateur (seuils de poursuite, choix des procédures internes, recours huissiers)	AC / DG	31/12/2021		0%

Ce plan d'actions sera revu à minima trimestriellement. Sur la base de ces revues, l'autodiagnostic et la cartographie des risques seront révisés annuellement.

Synthèse globale d'auto-diagnostic du dispositif de CIB ENSM - 2021

Thèmes	Code critère	Critères	Cotation
Environnement favorable à la Maîtrise des Risques	EC-1	Niveau d'impulsion de la démarche	3,3
	EC-2	Structures de gouvernance de la gestion budgétaire	3,3
	EC-3	Organisation et responsabilités des acteurs de la chaîne budgétaire	2,9
	EC-4	Définition et mise en œuvre des procédures	2,3
	EC-5	Mobilisation des compétences	2,8
	EC-6	Accès à la documentation budgétaire	2,0
	EC-7	Accessibilité et qualité des informations budgétaires	3,0
	EC-8	Systèmes d'information	2,3
	EC-9	Communication	2,3
Identification et Evaluation des Risques	ER-1	Cadre de référence pour l'évaluation des risques	2,0
	ER-2	Objectifs du CIB	3,0
	ER-3	Identification et analyse des risques	3,0
	ER-4	Cotation des risques et dispositifs de maîtrise des risques	3,5
Mesures de maîtrise des risques	MMR-1	Organisation du dispositif de CIB	1,8
	MMR-2	Règles et procédures	2,7
	MMR-3	Plan d'actions	2,3
	MMR-4	Formalisation de l'attribution des rôles aux acteurs : organigrammes fonctionnels détaillés	1,0
	MMR-5	Identification des acteurs et traçabilité des opérations et des contrôles	3,0
Evaluation	Eval-1	Evaluation du dispositif de contrôle interne budgétaire	1,0
	Eval-2	Exploitation des contrôles, des évaluations et des audits	2,3
	Eval-3	Actualisation des cartographies et dispositifs en place	1,7

Thèmes
Environnement favorable à la Maîtrise des Risques
Identification et Evaluation des Risques
Mesures de maîtrise des risques
Evaluation

Cycle	Processus	Procédure	Tâche	Service concerné	Risques encourus	Quotation risque 2021				Quotation risque 2020				Actions de maîtrise du risque	Responsable de l'action
						(P)	(I)	(M)	Note	(P)	(I)	(M)	Note		
ORGANISATION	Organisation des acteurs	tous les process fi	Organiser le service afin d'assurer la continuité de service	Ordonnateur/finance	paralysie du process en cas d'absence de l'agent ou pic d'activités, perte de compétences en cas de départ	2	1	3	6	3	2	4	24	Réorganisation du service en agents polyvalents avec au minimum un doublon sur chaque tâche	DAF
	Processus transversal organisationnel	Organisation administrative	Délégation de signature	ordonnateur	Mise à jour des délégations de signature en cas de changement de directeur général ou personnes ayant délégation, validité signataire vs délégation de signature	2	2	2	8	2	2	2	8	Les délégations de signature ainsi que l'acte de nomination du DG sont archivés sur MERCATOR	DGS
	Droits et habilitations	sécurité des authentifications et habilitations	Création et respect des habilitations informatiques Winm9	ordonnateur et AC	Habilitations non conformes à l'organigramme fonctionnel nominatif	2	2	4	16	2	2	4	16	Création d'un guide des habilitations selon l'organigramme fonctionnel.	CI
BUDGET	Elaboration et révision budgétaire	Process budgétaire	Collecte des info sur besoins et ressources. Arbitrages. Constitution des tableaux réglementaires pour vote CA	Ensemble des services resp d'agrégat	fiabilité et sincérité budgétaire	2	3	3	18	2	3	4	24	Poursuivre la montée en puissance sur la maîtrise du process et du pilotage budgétaire - formation - rapport trimestriel - suivi d'indicateurs de performance	DAF
	Suivi de l'exécution budgétaire	Suivi budgétaire	Suivi par agrégat des AE CP	ordo DAF DGS	Non maîtrise du niveau d'engagements et de paiements par rapport aux enveloppes votées. Erreur d'allocation (agrégats/rubrique)	3	2	3	18	3	3	4	36	Formations aux agents concernés (resp agrégats nouveaux, assistants, agents du service financier...)	DAF CDG
IMMOBILISATIONS	Parc immobilier	Réception et sortie du bien	Réception Traitement comptable à l'actif	CTX, DPAT, DSIC, RECH/DAF/AC	Rapprochement de la comptabilité de l'ordonnateur et celle de l'agent comptable. (immo...) Si l'actif n'est pas mis à jour dans l'application immo, nous n'aurons pas d'état retraçant les écritures à passer en comptabilité. Le rapprochement des écritures avec l'AC sera aléatoire.	3	2	4	24	3	2	4	24	Elaboration du process de traitement des immobilisations et mise en oeuvre	DAF AC
		Inventaire	Reconnaissance Valorisation Mise à jour de l'actif	CTX, DPAT, DSIC, RECH/DAF/AC	Non étiquetage des biens pour un rapprochement physique et comptable. Risque mauvaise évaluation du patrimoine mobilier.	2	3	4	24	2	3	4	24	Réaliser un inventaire des biens à CT sur saint Malo et Nantes puis Le havre et Marseille	DGS
PROVISIONS	Provisions riques et charges	Etablissement des provisions/reprises	Constation/intégration comptable	DAF/AC	Absence de constatation et/ou défaut d'évaluation portant atteinte à la fiabilité des comptes (compte resultat, bilan)	1	1	4	4	1	1	4	4	Reunion fin d'année Resp juridique AC DAF	AC DAF
CHARGES	Commande publique	Commande	Création des fournisseurs & agents en mission	AC/ordonnateur/Sec marchés publics	Fournisseur ou RIB erronés. Risque de mandatement ou paiement au mauvais fournisseur Fraude	2	2	4	16	2	3	4	24	L'agence comptable valide les tiers après la transmission des documents certifiant l'exactitude des données (rib, facture, kbis...)	AC
		Marchés publics	Rédaction marché public	Ordonnateur	Non respect de la computation des seuils	3	2	4	24	3	2	4	24	Elargissement de la nomenclature d'achat disponible dans winm9 et formulaire de demande d'achat. Suivi des seuils de catégories homogènes par la resp des marchés publics	Resp marchés publics
			Suivi des marchés, vérification du montant dépensé dans l'exécution du marché	Ordonnateur	Avenant signé arrivant tardivement pour compléter l'application métier WIN M9. Suite à des dépassements de marchés dus à des compléments d'achats non prévisibles dans l'élaboration du marché. Avenant signé manquant. Risque de rejet par l'agent comptable Dépassement de l'échéance	3	2	3	18	3	2	4	24	Mise en place d'un tableau de suivi des marches en cours. Création d'un sharepoint avec tous les documents relatifs aux marchés	Resp marchés publics
			Emission, vérification et enregistrement DA, Emission bdc, envoi aux fournisseurs, enregistrement des BDC	Ordonnateur	Erreur d'allocation budgétaire, DA non validée par resp. d'agrégat, BDC engagés mais non enregistrés, doublon d'enregistrement... Erreur dans la saisie de la TVA (TVA Intracom)	4	1	2	8	4	3	3	36	Revue du process global, campagne d'information sur le nouveau process. Mise en place d'un tableau de suivi des DA partagé aux opérationnels	DAF
		Demande d'achat	Validation BDC	Ordonnateur	Signature du bon de commande. En cas d'empêchement du DGS et de la DAF Signature d'une personne non habilitée	3	2	3	18	3	2	4	24	La délégation de signature est à disposition dans l'appliactif documentation MERCATOR.	DGS
			Service fait	Ordonnateur	Lors de la réception de la marchandise, non conservation du bon de livraison ou d'intervention qui justifie le service fait et sa date. Non envoi de mail ou retour tardif de facture à approuver au SF. Retard de paiement	4	1	3	12	4	1	4	16	Evolution du process de conservation du BL, en relation avec le SF	Resp financier
		Réception de la commande	Service fait travaux	Ordonnateur	Attestation du service fait avant la livraison du bien ou du service Paiement des factures malgré un service non effectué / Spécifique Travaux Non- respect des règles de la dépense publique. Difficultés en cas de litige.	2	2	3	12	2	2	3	12	Voir le guide de procédure sur MERCATOR. Renforcer la procedure de reception de travaux	Service Patrimoine et Responsable marchés publics
			Réception des factures	Ordonnateur	Réception des factures dans un service autre que le service financier Retard de paiement, perte de la facture	4	1	2	8	4	2	3	24	Mailing auprès des fournisseurs. Toutes factures sont désormais reçues par le biais de chorus uniquement	DAF
			Saisie des liquidations	Ordonnateur	Erreur lors de la saisie de la liquidation dans l'appliactif métier win M9. Risque d'absence de pièces justificatives adéquates pour le paiement. Doublement de demandes de paiements,	2	1	2	4	2	1	2	4	L'arrêté du 5 mai 2021 fixe la liste des pj des dépenses. Les pièces justificatives sont téléchargées dans winm9 et donc à disposition par l'agent comptable.	Service financier
			Liquidation	Ordonnateur	Liquidation erronée - trop liquidé suite à oubli d'acompte versée suite à facture d'acompte ou avance sur les marchés.	2	2	3	12	2	2	4	16	Sensibilisation par l'agent comptable sur le sujet auprès du service financier. Rapprochements réguliers entre le service financier et l'agence comptable.	AC et service financier
		Prise en charge	Paiement	AC	erreur de RIB - Delais de paiement	4	1	3	12	4	1	3	12	L'agence comptable valide les tiers après la transmissions des documents certifiant l'exactitude des données (rib, facture, kbis...)	AC

1. La probabilité de survenance du risque et/ou récurrence du risque

COTATION	1	2	3	4
Probabilité	Evènement exceptionnel ou Moins d'une fois par an ou <1%	Evènement rare ou une à deux fois par an ou 1 à 3%	Evènement possible ou Une à deux fois par mois ou 4 à 24%	Evènement fréquent ou Plusieurs fois par semaine ou 25% et plus

2. L'impact du risque

COTATION	1	2	3	4
Impact financier annuel	< 1 000 €	Entre 1 000 et 15 000€	Entre 15 000 et 150 000€	> 150 000 €
Efficacité	Altération légère de la qualité ou des délais	Altération visible de la qualité ou des délais	Altération importante de la qualité et des délais	Impossible de fournir le service
Qualité des données	Anomalies < 1%	Anomalies < 5%	Anomalies < 10%	Anomalies > 10%

3. Le niveau de maîtrise du risque

COTATION	1	2	3	4
	Optimisé	Evolué	Standardisé	Non fiable ou informel

Interventions (Bourses)	Attribution	Process d'attribution des bourses	Ordonnateur	non respect des conditions d'attribution et de l'engagement des bénéficiaires	2	1	2	4	2	1	2	4	Conforme à l'arrêté du 24 juin 2013 relatif à l'attribution des bourses études à l'ENSM...		
	Réception de la décision	Réception et suivi des engagements Mandatement	Ordonnateur	non respect des délais de mandatelements pour versements mensuels	2	1	2	4	2	1	2	4	maîtrisé		
	Prise en charge	visa, récupération des avances, opposition	AC	risque erreur de Rib	2	1	2	4	2	1	2	4	L'agence comptable valide les tiers après la transmission des documents certifiant l'exactitude des données (rib, facture, kbis ...)		
	Déplacements	Ordre de mission	Validation des ordres de mission	Ordonnateur	Déplacement sans validation préalable	4	1	3	12	4	1	3	12	Procédure sur Mercator. Information annuelle, et len d'accès dans le livret d'accueil des nouveaux agents	DAF
		Ordre de payer	Traitement des demandes de remboursement	Ordonnateur	Absence justificatifs	4	1	2	8	4	1	3	12	maîtrisé	
		Prise en charge	Remboursement frais de mission	AC	erreur rib	4	1	3	12	4	1	3	12	L'agence comptable valide les tiers après la transmission des documents certifiant l'exactitude des données (rib, facture, kbis ...)	
	TVA		Déclaration mensuelle	SF	oubli de déclaration régulière	2	2	4	16	2	2	4	16	Formation prévue d'un double	
	Rémunérations	Décision de recrutement	Validation du besoin	RH	Recrutement au-delà du plafond d'emploi et soutenabilité de la masse salariale à N+1	3	2	3	18	3	2	4	24	Process de validation des recrutements, formalisé dans la procédure M13	DRH / DGS / DG
		Gestion du dossier RH	Constitution du dossier administratif	RH	Absence de complétudes des pièces d'engagement, arrêtés, certificat cessation paiement Signature des contrats par la personne ayant délégation	3	2	3	18	3	2	3	18	organigramme fonctionnel - révision des procédures (améliorer la formalisation du process de constitution du dossier agent,	DRH
		Gestion des dossiers de rémunération	Constitution du fichier de virement et utilisation encodage Paye Girafe gestion des nominations modifications de dossier cessations de paiement liquidation	RH	Transmission des pièces et délai de mise en œuvre. Mauvaise maîtrise du process d'encodage. Respect calendrier DRFIP paye a façon. Absence de contrôle supervision absence de remplaçant.	3	2	3	18	3	2	4	24	organigramme fonctionnel - formalisation de la suppléance dans le traitement de la paye formalisation d'un calendrier interne Ordo / AC prenant en compte la saisonnalité de certains événements (heures complémentaires, CIA	DRH
Ordre de payer		site interface paye à façon	DG/AC	envoi hors délai	3	1	3	9	3	1	4	12	Respect du calendrier de la DRFIP		
Contrôle Paye			AC	transmission en l'absence des prévisions à l'arrêté fixant la liste des pj de dépense.	2	3	4	24	2	3	4	24	normes en vigueur des communes mettre en place une fiche de	AC	
Enregistrement comptable budgétaire		intégration comptable	AC/DAF	Absence de données comptables pour le suivi budgétaires	1	1	4	4	1	1	4	4	maîtrisé	AC	
RECETTES	Dotations et subventions	Dotations et subventions	Ordonnateur	Risque sur l'émission des titres. Non constatation budgétaire à réception d'une somme non identifiée	2	2	4	16	3	2	4	24	Création d'un sharepoint centralisateur des conventions à incidence financière	DDP et responsable juridique	
	Recettes diverses	Fichier clients	Création des clients	ordonnateur	Création d'un client. Coordonnées éronnées, risque de rejet du titre de recette par l'ac et risque de non recouvrement	1	2	3	6	1	1	2	2	L'agence comptable valide les tiers après la transmissions des documents certifiant l'exactitude des données (rib, kbis)	AC et service financier
		Recettes	Emettre les titres	Ordonnateur	Ne pas émettre toutes les recettes dues, tarder dans l'émission, décaler le recouvrement	3	1	4	12	3	2	4	24	Revue du process de liquidation, campagne d'information	DAF CEMAFOR
		Recettes	Visa et émission des factures et des titres de recettes	Ordonnateur	Risque de contentieux, Risques de pièces justificatives absentes ou incomplètes. Mauvaise application des tarifs votés,	3	1	4	12	3	1	4	12	Lors de l'émission de la facture à l'appui du titre de recette, un contrôle est effectué par le service financier, puis l'agent comptable.	service financier et AC
	Encaissement	Prise en charge de l'ordre de recouvrement et encaissement	Visa et suivi de l'encaissement des titres	AC	Non recouvrement de la totalité des titres émis	2	1	2	4	2	1	2	4	Paramétrage d'une fonctionnalité de winm9 pour relance automatique (1ere)	AC
		Regie recette	Visa et encaissement des produits et suivi comptable Restauration SM	Ordo comptable	Pieces justificatives absentes ou incomplètes. Absence de process formalisé.	3	2	3	18	4	2	4	32	Process transverse à fiabiliser et d'avantage formaliser	AC et régisseur
	recouvrement contentieux	mise en œuvre des poursuites	contrôles des opérations de poursuites et suspension	AC	Non mise en œuvre des diligences nécessaires et adéquates. Irregularités affectant la mise en œuvre des poursuites. Absence de suivi et formalisation des suspensions poursuites	3	2	4	24	3	2	4	24	formaliser la politique de poursuite en fonction des enjeux en concertation avec l'ordonnateur (seuils de poursuite, choix des procédures internes, recours huissiers)	AC / DG
	Annulation NV Remise gracieuse	Annulation ordre à recouper/remise gracieuse/admission en non valeur	Décision Ordo ou Delib. CA. et traitement comptable	Ordo comptable	Pieces justificatives absentes ou incomplètes. Absence de process formalisé. Absence de délégation du CA	1	2	4	8	1	2	4	8	Délégation au DG pour remise gracieuse et non valeurs dans la limite de 5000€ par créance.	AC
TRESO & DETTE	Compte bancaire	Tenue de compte	Gestion	AC	Non Rapprochement compte bancaire / 515 quotidien	2	1	1	2	2	1	1	2	maîtrisé	AC
		Encaissement	Encaissement CHQ, CB, VIR, rejets prélèvements	AC	Non traitement des rejets	2	1	2	4	2	1	2	4	maîtrisé	AC
		Paiement	Paiement CHQ, CB, VIR, rejets de virement	AC	rejets de virement non traités	2	1	2	4	2	1	2	4	maîtrisé	AC
	Excédents de versements et reliquats divers	Constataion	constatation	AC	Non constatation de l'excédent dans le compte 4664	2	1	2	4	2	1	2	4	maîtrisé	AC
		Remboursement/imputation	remboursement ou compensation/ suivi des excédents ou reliquats	AC	Présence d'excédent sans recherche de renseignement pour remboursements au bénéficiaire. Présence dans le compte d'opérations trop anciennes	2	1	2	4	2	1	2	4	maîtrisé	AC
	Trésorerie court terme	Gestion de trésorerie	Suivre et anticiper les variations de trésorerie	DAF	Se retrouver en incapacité de payer	1	1	4	4	1	1	4	4	maîtrisé	AC

Degré actuel de maîtrise du risque	Organisation structurée, procédures documentées, traçabilité assurée, réalisations de test et reporting vers la direction pour améliorer de manière continue le dispositif	Organisation structurée, procédures documentées et traçabilité assurée, réalisation de tests mais pas de reporting - pilotage insuffisant	Organisation structurée, procédures documentées, mais pas de test sur l'effectivité, carences dans la traçabilité et dans le pilotage	Procédures non définies ou non documentées de manière adéquate - absence ou carence de/dans la traçabilité et le pilotage
	Niveau 5 de l'EMR	Niveau 4 de l'EMR	Niveau 3 de l'EMR	Niveaux 1 & 2 de l'EMR

Calcul du niveau de risque : Probabilité x Impact x Maîtrise du risque

Chaque risque est ensuite classé dans la cartographie des risques en fonction de sa note, allant des risques les plus faibles aux risques les plus importants selon l'échelle suivante :

Risque très élevé	≥ 25
Risque fort	19 à 25
Risque moyen	9 à 18
Risque faible	1 à 9

ETATS FINANCIERS	Etats financiers annuels	Tenue des comptes et contrôles infra annuels	AC	Non fiabilité de la comptabilité. Utilisation excessive des comptes d'attentes. Absence de contrôle infra-annuels	2	2	3	12	2	2	3	12	Création d'un outil d'aide à l'imputation comptable, pédagogie régulière de l'agence comptable vers les agents du service financier, Formaliser le calendrier de suivi et rencontres DAF AC	AC
		Arrêtés annuels	AC	Respect des calendriers réglementaires et non complétude des opérations	1	1	1	1	1	1	1	1	maîtrisé	AC
		Etablissement compte financier/Balance	AC	Retard dans reddition des comptes ou non reddition des comptes	1	1	1	1	1	1	1	1	maîtrisé	AC

Total processus

Processus	Risque détecté	Action	Acteurs concernés	Echéance	Commentaires sur l'état d'avancement des actions	% avancement
CIC - CIB	Absence de contrôles permettant de couvrir l'ensemble des processus	- Constitution du référentiel de contrôles par processus et tâche - Elaboration du <u>plan annuel de CIC et CIB</u> (processus - risque - éléments de contrôle - période de réalisation) pour mise en application à partir de 2023 (MMR1) (Eval1)	CI / AC / DAF	31/12/2022		0%
MAITRISE DES RISQUES						
Process budgétaire	Fiabilité et sincérité budgétaire	Poursuivre la montée en puissance sur la maîtrise du process et du pilotage budgétaire - formation - organigrammes fonctionnels (MMR4)	SF / Resp agrégat / DAF	31/03/2022	-Formation de l'ensemble des agents du service financier à la polyvalence afin d'assurer la continuité de service en cas d'absence d'un agent (vacances, départ). -Qualité de la comptabilité budgétaire : oFormation des nouveaux agents et des responsables d'agrégats sur les principes de la comptabilité budgétaire, les imputations budgétaires et analytiques. oCréation lexicale : agrégats, rubrique	80%
		- mise en place d'un rapport trimestriel (Eval1)	SF / Resp agrégat / DAF	30/06/2022		0%
		- suivi d'indicateurs de performance (Eval1)	SF / Resp agrégat / DAF	31/08/2022	réflexion engagée sur les indicateurs, certains sont définis, d'autres sont à l'étude et les cibles et les modalités de mise en œuvre restent à établir.	10%
Immobilisations	Absence de mise à jour dans l'application Immonet Mauvaise évaluation du patrimoine	Elaboration du process de traitement des immobilisations et mise en œuvre (Traitement de la réception et de la sortie du bien)	AC / DAF / Resp agrégats invest	31/10/2022		0%
Rémunération	Dossier de recrutement incomplet	Révision des procédures pour fiabiliser le process	DRH / sce RH	31/03/2022		0%
	Manque de maîtrise de planification pluri-annuelle de la masse salariale	Finalisation des outils permettant le suivi pluri-annuel de la masse salariale	DRH / DGS	30/06/2022	Démarche initiée	10%
	Pièces justificatives erronées ou manquantes Absence de suppléance dans le traitement de la paye Envoi hors délai des fichiers de paye	organigramme fonctionnel - (MMR4) formalisation de la suppléance dans le traitement de la paye formalisation d'un calendrier interne Ordo / AC prenant en compte la saisonnalité de certains événements (heures complémentaires enseignants, CIA, recrutement nouveaux enseignants permanents et vacataires)	AC / DRH / DE / AP	31/12/2022		0%
	Absence de suivi des contrôles de paye	formaliser un guide des contrôles (MMR1) mettre en place une fiche de synthèse mensuelle, des observations et échanges avec ordo sur les contrôles	AC	31/08/2022		0%
Commande publique	Non respect de la computation des seuils	- Rétablissement fonctionnalités Win M9 - Mise à jour de la nomenclature d'achat	DAF / Resp AMP	31/01/2022		0%
Déplacements	Non-conformité des dépenses de déplacement	Elaboration d'une nouvelle politique de déplacements plus précise	DAF	31/03/2022		0%
Dotations et subventions	Risque sur l'émission des titres. Non constatation budgétaire à réception d'une somme non identifiée	Création d'un outil centralisateur des conventions à incidence financière, et de la procédure de suivi et d'archivage	DDP / RJ	31/03/2022		0%
Recettes	Non mise en œuvre des diligences nécessaires et adéquates, Irrégularités affectant la mise en œuvre des poursuites (recouvrement contentieux)	formaliser la politique de poursuite en fonction des enjeux en concertation avec l'ordonnateur (seuils de poursuite, choix des procédures internes, recours huissiers)	AC / DG	31/12/2021		0%

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

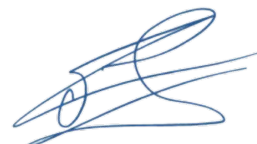
Délibération CA4-2021-07

Approbation de la délégation donnée à la Directrice Générale sur la possibilité d'accorder des remises gracieuses, des admissions en non-valeurs et des remises commerciales

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de l'article 193 du décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, décide de déléguer à Madame Caroline GREGOIRE directrice générale :

- Le pouvoir d'accorder des remises gracieuses en cas de gêne du débiteur et pour ce qui concerne les intérêts moratoires, dans la limite **de 5 000€ par** créance, après avis de l'agent comptable
- Le pouvoir d'accepter les dossiers d'admission en non-valeur lorsque la créance est irrécouvrable, dans la limite de 5 000€ par créance et sur proposition de l'agent comptable.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-08

**Approbation de la mise en place de Conventions d'Occupation
Précaire avec Astreinte (COP/A) – Logements de service
Sites de St-Malo et Marseille**

Vu l'article 2 de l'Arrêté du 4 février 2021 fixant les listes de fonctions des établissements publics du ministère de la transition écologique prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte ;

Vu les logements sis sur les sites de Saint-Malo (Intramuros) et de Marseille ;

Vu les visites réalisées par le service de la Direction de l'Immobilier de l'Etat sur les sites ;

A la date du 4 février 2021, le mode d'occupation des logements de service de l'ENSM passe de Nécessité Absolue de Service (NAS) à Convention d'Occupation Précaire avec astreinte (COP/A).

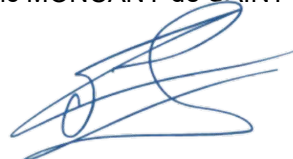
La mise en place de Conventions d'Occupation Précaire avec Astreinte (COP-A) entre l'ENSM et les agents attributaires de ces logements est nécessaire pour :

- 1 logement pour le responsable technique du site de Marseille,
- 2 logements pour deux agents techniques du site de Marseille

L'ENSM ne prévoit pas de convention d'occupation pour le poste de responsable technique du site de Saint-Malo (intramuros).

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, autorise la Directrice générale de l'ENSM à mettre en place lesdites conventions.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-09

**Approbation d'un don de matériel au profit de l'ENSM par
l'entreprise Alfa-Laval**

L'entreprise Alfa-Laval souhaite céder gratuitement à l'ENSM un ensemble de matériel, composé de :

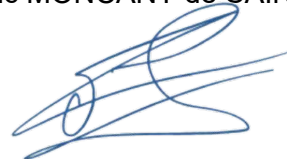
- Un filtre Moatti :
Modèle : F152DE 30/12 A03
Numéro de série : 27683-13

- Un échangeur à plaque
Modèle : 18 MFM
Numéro de série : 30125 20303

Dans ce cadre, une convention est signée entre les deux parties.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le don des équipements par l'entreprise Alfa-Laval, au profit de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



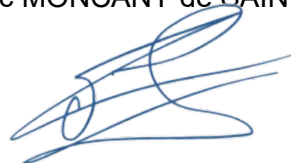
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-10

**Approbation de l'utilisation de l'Outil d'Aide à la Décision pour le
recrutement Parcoursup dans les 3 filières de formation initiale
OCQM-CM8000, OCQPI-Capitaine 3000 et Ingénieur
à la rentrée 2022**

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve l'utilisation systématique de l'Outil d'Aide à la Décision (OAD) proposé par la plateforme Parcoursup, paramétré avec les critères de sélection de l'ENSM, pour le recrutement 2022 dans les formations initiales postbac.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-11

Approbation des modalités de désignation des membres de jury pour l'ensemble des filières en formation initiale, recrutement 2022/2023

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve le texte :

Composition des jurys de recrutement :

La composition des jurys de recrutement, président et membres, est validée par décision de la Directrice Générale sur proposition de la Direction des études.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-12

**Approbation du nombre d'élèves recrutés
en formation initiale à la rentrée 2022**

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve le nombre d'élèves admis en formation initiale selon la répartition suivante pour l'année 2022-2023 :

Recrutement postbac :

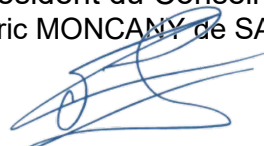
Proposition recrutement 2022	Nombre places Parcoursup	Nombres places Parcours +	Total 2022	Total 2021
OCQM-CM8000	50	10	60	48
OCQPI-Cap3000	26	6	32	32
Ingénieur	165	15	180	150

Parcours+ = reconversion professionnelle / recrutement sur titres

Recrutements en cours de cursus :

Filière	Niveau d'entrée	Nombre	Mode de recrutement
Ingénieur génie maritime (EGN/DMO)	L3	20 + 4*	Concours CPGE / DUT / ATS / CUPGE, avec entretien individuel
Ingénieur génie maritime (EGN/DMO)	M1	36	Dossier pour candidats ayant effectué un parcours scientifique (niveau L3)
OCQM-CM8000	L3	12	BTS MASEN - Dossier

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-13

**Approbation de la modification des modalités de recrutement
en formation initiale dans les filières OCQM-CM8000 et
OCQPI-Capitaine 3000 à la rentrée 2022**

Le conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve la modification suivante dans le texte validé au Conseil d'Administration du 16 mars 2021(délibération 2020-06 modifiée par la délibération CA1-2021-06) :

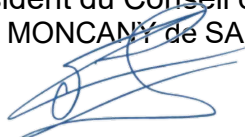
Le paragraphe :

« De manière transitoire, pour la sélection 2021, en ce qui concerne les élèves ayant suivi une classe de mise à niveau, l'appréciation des avis sur les bulletins du parcours postbac et l'avis motivé du chef d'établissement, pourraient être pris en compte. Cette disposition transitoire sera caduque au-delà de la rentrée 2021. »

Est remplacé par :

« De manière transitoire, pour la sélection 2022, en ce qui concerne les élèves ayant suivi une classe de mise à niveau, l'appréciation des avis sur les bulletins du parcours postbac et l'avis motivé du chef d'établissement, pourraient être pris en compte. Cette disposition transitoire sera caduque au-delà de la rentrée 2022. »

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-14

Autorisation de l'adhésion de l'ENSM à Campus France

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, autorise l'adhésion de l'ENSM à Campus France.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-15

**Approbation de la création du Centre de Recherche et d'Innovation
Maritime, CeRISMa**

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve la structuration de la Recherche telle que proposée en annexe de cette délibération, sous la dénomination de : Centre de Recherche en Innovation Maritime, CeRISMa.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 NOVEMBRE 2021

Délibération CA4-2021-16

**Autorisation de l'adhésion de l'ENSM à l'International Association
of Maritime Universities (IAMU)**

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, autorise l'adhésion de l'ENSM à l'International Association of Maritime Universities (IAMU).

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN

